Vol. LI — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 5 JUILLET 1922 — No. 33

ABONNEMENTS

Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50

Tarif des Annonces

Par pouce .... 50 sous

ANNONCE LEGALES
1ère insertion, parligne .... 12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissance, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.



LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIME
TOUS LES MERCREDIS

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :

Le Manitoba
...blié par A. GAUVIN
...nue Provencher
SAINT-B... MANITOBA
Télé... 1235

LES ELECTIONS

M. Joseph Bernier est de nouveau candidat indépendant pour le comté de St-Boniface dans l'élection qui aura lieu le 18 prochain.

M. Bernier se présente avec le même programme qu'il ya deux ans.

Des assemblées publiques seront tenues où ce programme sera amplement discuté et expliqué.

Nous invitons les électeurs de toute catégorie d'assister à ces assemblées publiques où ils pourront plus facilement se rendre compte de la vraie situation politique au Manitoba.

Nous pouvons dès aujourd'hui annoncer les assemblées suivantes:

Dimanche le 9, à St. Norbert après la messe.

Lundi le 10, à St. Boniface sur le terrain du collège, au kiosque, à 8.30 p.m.

Mardi le 11, à Norwood, à l'école Taché, à 8.30 p.m.

Mercredi le 12, à Fort Garry, à la Salle Municipale, à 8.30 p.m.

Jeudi le 13, à St. Vital, à l'école Glenwood, à 8.30 p.m.

Vendredi le 14, à l'école Lavallée, à 8.30 p.m.

Nous donnerons la semaine prochaine la liste des autres assemblées.

A toutes ces assemblées M. Bernier donnera un compte-rendu de sa conduite parlementaire depuis deux ans.

Electeurs rendez vous en foule à ces assemblées.

La situation politique est actuellement sérieuse au Manitoba et il est important que chaque électeur prenne sa part d'action dans la bataille qui s'engage.

De grands problèmes devront être réglés si l'on veut que notre Province marche de l'avant et si l'on veut sortir de l'ornière où le char de l'état est actuellement plongé, grâce à l'inertie du Gouvernement Norris.

La question des écoles est toujours sur le tapis; il en est de même de la question du capital et du travail; de la loi du contrôle des liqueurs, etc, etc.

Si chacun veut faire son devoir l'on arrivera vite à avoir un gouvernement stable et actif qui ne tardera pas à ramener dans le pays, la concorde parmi les races et les classes en même temps que l'ordre et la prospérité dans les affaires et la finance.

Ceux qui pour des raisons spéciales doivent s'absenter le jour du scrutin pourront voter à l'avance.

Un poll sera tenu à l'Hôtel de Ville pour leur permettre d'enregistrer leurs votes avant leur départ.

CONFIANCE

Pour celui qui ayant assisté aux divers manifestations de l'avant dernière semaine et qui cherche par un mot à résumer ses impressions, le mot confiance semble le mot tout désigné. Voyons rapidement la justification de ce mot par une brève étude de ces manifestations. Tout d'abord, le congrès de l'association d'éducation. C'est le quatrième qui est tenu par l'association et de l'avis de tous ce fut un des délégués, soit par les rapports présentés, l'attention et l'intérêt portés aux divers débats, soit enfin par les résolutions prises.

Pour nous délégués de St-Boniface il nous a été consolant de voir les sacrifices faits par les délégués de nos centres ruraux venus en nombre imposant et qui n'ont pas craints de sacrifier de leur temps et de leur argent pour assister à ces assises de la sauvegarde de notre éducation et devant cette volonté de nos délégués de continuer plus que jamais à soutenir l'oeuvre de l'association le mot confiance n'est-il pas bien trouvé?

La célébration du cinquantenaire de la fondation de la Société St-Jean-Baptiste de St-Boniface a donné lieu a des manifestations qui indiquent clairement que le but de cette société: la conservation de notre langue, de notre foi et de nos traditions, est plus que jamais vivant parmi nous.

Un autre motif de confiance ne peut-il pas être donné par ce congrès de l'association de la jeunesse catholique canadienne-française du Manitoba? Ce fut un bel exemple de vitalité et de conscience de leurs devoirs nationaux que nous a donné ce groupe d'élit de la jeunesse canadienne-française du Manitoba. La formation d'une élite étant le gage de la prospérité future, ce congrès n'est-il pas aussi un motif de confiance?

La manifestation donnée le dimanche 25 juin par la Catholic Truth Society of Canada a montré qu'il y a en cette ville de Winnipeg un noyau de catholiques avec lesquel il faut compter. Ceux qui ont a coeur le parler français ont vu avec plaisir la paroisse du Sacré Coeur faire bonne figure dans ce défilé cosmopolite.



M. Joseph Bernier

Mardi soir 27 juin la paroisse du Sacré Coeur entendait un écho de la province de Québec, elle écoutait Mgr Mathieu évêque de Régina, M. Talbot député au Manitoba, le fils de l'honorable M. Gouin, M. Cannon de Québec et Mgr Couturier évêque d'Alexandria. C'est la première fois que la paroisse du Sacré-Coeur a eu l'avantage de pouvoir entendre le même soir un aussi grand nombre d'hommes connus dans tout le Canada.

Toutes ces manifestations au Manitoba ne sont-elles pas de nature a confirmer dans leur espoir ceux qui ont confiance en l'avenir du groupe français.

N'OUBLIONS PAS

N'oublions pas que dimanche prochain 9 courant nos amis de la vaillante paroisse du Sacré-Coeur de Winnipeg, ont organisés un magnifique pique-nique dont le profit sera affecté au soutien de leur école.

Faisons-nous un devoir d'encourager les nôtres dans leurs si nobles initiatives.

Ce pique-nique aura lieu sur le même terrain que celui que l'année dernière a Sturgeon Creek près de la rue Victoria. Des drapeaux seront placés sur l'avenue du Portage pour montrer l'emplacement exact.

Un magnifique programme de divertisements variés et qui fait espérer un brillant succès a été préparé par un comité actif, intelligent et dévoué.

Venons en foule passer une bonne après-midi et aider une cause nationale.

La fanfare belge sous la direction de son chef M. Pirotton prêtera son gracieux concours.

CONTRE LA REVOLUTION

Il est triste de noter, au sujet de la récente conférence de Gênes, combien la parole du Pape, toujours parole suprême de justice et de charité, a été mal interprétée, en certains milieux. La lettre de S. S. Pie XI à l'Archevêque de Gênes était pourtant bien claire. L'Osservatore romano, relevant les critiques d'un journal sectaire d'Europe, écrit avec bon sens: "Il est clair que les paroles pontificales 1o supposent en vigueur les engagements déjà pris par les vaineus; 2o ne contiennent aucune invitation à mettre de nouveau en discussion les traités et les réparations convenues et que même elles admettent que cette discussion soit exclue de la conférence. Mais, nonobstant cela, elles insinuent qu'un échange d'idées est possible, échange d'idées tendant non point à modifier les traités et les réparations imposées, mais à faciliter aux vaincus l'accomplissement plus rapide de leurs engagements dans l'intérêt même des vainqueurs".

Qu'on nous permette d'ajouter à cette mise au point autorisée du grand journal romain, les commentaires pleins d'équité et de filial respect que faisait, vers le même temps, dans le Figaro de Paris, M. Georges Goyau: "D'une part, tous les peuples souffrent; d'autre part, la pensée chrétienne les proclame frères. La paternité du Pape se dresse pour redire à ces souffrances ce que peut et ce que doit tenter, en vue de les apaiser, un sentiment d'amour. Pie XI n'entre pas dans le détail des litiges qui s'agiteront à Gênes. Il prend comme point de départ de sa lettre le programme même de la conférence, qui d'avance exclut certaines discussions; il ne vise nullement à les faire surgir; il ne s'immisce pas non plus dans les débats que les plénipotentiaires ont mis à l'ordre du jour. Il ne remet pas les traités en question; et l'on remarquera spécialement, dans cette lettre, la phrase où il aspire à des échanges de vues ultérieures pouvant faciliter aux vaincus l'accomplissement rapide de leurs engagements, ce qui finalement se résoudrait aussi en avantage pour les vainqueurs. L'idée de justice internationale, dont la première requête est un rapide accomplissement des engagements pris, reçoit de cette parole papale une pleine satisfaction. Pie XI, en passant, touche à la question du militarisme; il y touche comme le faisait déjà Léon XIII dans sa célèbre lettre aux princes et aux peuples, comme le fit, sous Benoit XV, le cardinal Gasparri, dans une lettre à Mgr Chesnelong, archevêque de Sens. On ne doit pas oublier, écrit le Pape, que la meilleure garantie de tranquillité n'est pas une forêt de baïonnettes, mais la confiance et l'amitié mutuelles. Confiance, amitié, ce sont là des mots que la langue diplomatique a lentement usés, à force de s'en servir comme d'une menue monnaie. Mais c'est la prérogative et le droit d'un Pape de prononcer, tout de suite après des mots plus neufs parce que plus éternels: le mot de charité, celui d'amour. Aime, et fais ce que tu veux, disait autrefois saint Augustin à l'âme chrétienne. Il me semble que, dans sa lettre à l'archevêque de Gênes, Pie XI, avec une émouvante ferveur d'accent, dit aux plénipotentiaires chargés de rendre à l'univers certaines assises: Aimez-vous les uns les autres, et faites ce que vous voulez. Langage très discret, mais tout en même temps très pénétrant et bien conforme à la pratique séculaire de l'Eglise, qui, derrière les actes, cherche toujours les intentions et qui vise, au delà des façades, le for intime des âmes."

C'est, en effet, dans ce très noble sentiment de charité universelle que S. S. Pie XI demandait aux envoyés des puissances de "considérer les peuples souffrent avec un esprit non seulement serein, mais aussi disposé à quelque sacrifice sur l'autel du bien commun": disposé à quelques sacrifices et non pas à tous les sacrifices, comme certaine fausse version de la lettre pontificale le disait.

Il y a, en effet, des sacrifices, pour les nations comme pour les individus, qui sont réprouvés par la charité elle-même. La loi de la charité interdit aux chefs d'Etats de sacrifier l'intérêt général de la nation, la paix publique, l'ordre social; elle leur interdit encore plus gravement de sacrifier, fût-ce pour la plus enviable des paix, un principe sur lequel repose toute la société civilisée, comme, par exemple, le principe de la propriété, que Léon XIII a déclaré inviolable dans son encyclique Rerum novarum. Et le Saint-Siège lui-même a donné un exemple magnifique de résistance, même au prix de la paix, lorsque les Garibaldiens se sont emparés de ses Etats au nom de la Revolution.

A Gênes, la Belgique et la France ont défendu avec énergie le droit de propriété en résistant aux entreprises dangereuses des délégués soviets qui s'obstinaient à n'accorder aux propriétaires des biens que la révolution a confisqués autre chose que l'usage de ces biens, sans leur en reconnaître la propriété elle-même. Et ce sera l'éternel honneur de la "petite et grande Belgique," selon l'expression même de la lettre pastorale du cardinal Ratti (aujourd'hui Pie XI) et de ses suffragants, de s'être levée, la première, en pleine conférence de Gênes, pour dire énergiquement le non possumus de tous les défenseurs du droit naturel. Un journaliste anglais protestant, M. Wickham Steed, rédacteur en chef du Times de Londres, écrivait récemment, à ce propos: "Un temps viendra où cette attitude de la Belgique sera comparée à sa résistance contre l'Allemagne en 1914". Le Saint-Siège lui-même a maintenu énergiquement, dans son memorandum aux puissances représentées à Gênes, son droit de propriété sur les biens ecclésiastiques confisqués par les Soviets. Voilà des résistances que la charité inspire et approuve; voilà aussi des principes sacrés que la charité interdit de sacrifier aux dépens du droit naturel et de la civilisation.

Les Bolchevistes complotaient, en France, contre la France, nous apprenaient des dépêches récentes, et cela pendant que leurs envoyés étaient à négocier, à Gênes, avec les représentants de la France. La charité faisait un grave devoir à la France de résister aux complots bolchevistes à Gênes comme chez elle. La France, comme la Belgique, a bien mérité de la civilisation.

—Antonio Huot, ptre.

CERCLE CHANTECLER

Une petite soirée, toute d'intimité réunissait vendredi dernier la plupart des membres du Cercle dans la Salle Supérieure de l'Ecole Normale.

Le but de cette soirée était d'offrir à M. L. P. Thibaut, l'un des membres fondateurs, qui part pour Québec des souhaits de bonne réussite dans ses affaires en même temps, et comme marque de vive sympathie, lui donner un petit souvenir qui lui rappellera qu'il a laissé ici des amis.

Le départ de M. Thibaut est une grande perte pour le Cercle car notre ami joignait à ses qualités de bon camarade celles d'artiste dramatique hors ligne. Il était sans contredit l'un des rares artistes dramatiques amateurs d'ici qui avait une juste conception du théâtre. Naturel dans son jeu, il savait rester dans la note et n'entrait jamais dans la bouffonnerie.

Que quelquefois dans les douceurs du "farniente" tout en envoyant au plafond des volutes bleues M. Thibaut veuille bien penser un peu à "Chantecler."

De notre côté nous pouvons lui assurer que nous n'oublierons pas qu'il fut un des nôtres.

Un Joyeux et Reconnaissant Merci

Mercredi dernier, 28 juin, a eu lieu la distribution des prix à l'orphelinat Saint-Boniface, présidée par le dévoué chaplain M. l'abbé D. Lamy, en compagnie de M. l'abbé Primeau. Outre les prix donnés par la Mère Provinciale et Supérieure de l'orphelinat, plusieurs ont été fournis par la supérieure des couvents St-Norbert, Ste-Anne-des-Chênes, Saint-François-Xavier, La Broquerie, de l'orphelinat St-Joseph, et des hôpitaux St-Boniface et St-Roch. Les magnifiques récompenses qu'ont reçues les orphelines leur viennent de généreux bienfaiteurs à qui elles adressent ici leur très reconnaissant merci. Suit la liste des donateurs. M. l'abbé Lamy a donné plusieurs beaux livres du meilleur choix. M. l'abbé Primeaux, médaille d'excellence, pièces d'or, livres. Monsieur le Maire Laurendeau, Messieurs H. Béliveau et A. Prud'homme, et la librairie Kéroack de magnifiques volumes. Messieurs H. Cusson, J. B. Côté, Claude Denis, Dr Collin, Ad. Gauthier et Winnipeg Church Goods de précieux objets de piété. M. le docteur Meindle et M. J.-A. Bleau des poupées parlantes. Messieurs V. Rho, H. Desroches, Holiday & Shephard, Brathwaite, V. Guilbert, Dingwall limited, and Woolworth Store différentes belles choses. La Maison Blanche, un beau service de vaisselle (pour enfants). Madame Richer cinq piastres. Monsieur J. Roux cinq piastres. Monsieur J. Tremblay trois piastres. Charitables donateurs et donatrices, soyez remerciés et croyez que vous avez fait des heureuses.

RETRAITE FERMEE

Une retraite fermée pour jeunes filles aura lieu du 11 au 15 juillet, au Couvent des Missionnaires Oblates du S.C. et de M.I., à Saint-Charles, Man.

Les jeunes filles désireuses de prendre part à cette retraite voudront bien envoyer leurs noms le plus tôt possible à la Directrice du Couvent.

Les retraitantes sont priées d'apporter avec elles leur nécessaire de toilette.

La pension du mardi soir au vendredi matin après le déjeuner sera de $5.00.

M. le docteur Lachance est parti la semaine dernière pour un voyage en France.

UN LIVRE DE FIERTE

Notre système scolaire ayant été pris à partie dans un livre partial, incomplet, inexact et injuste, l'Inspecteur général des Ecoles Catholiques de la Province, M. C.-J Magnan, vient d'y faire une réponse sans réplique.

M. Magnan, à la lumière de statistiques loyalement interprétées, de faits indiscutés, de témoignages remarquables et de principes qui relèvent de la philosophie chrétienne, aboutit à deux conclusions:

1o. Le progrès toujours désirable en matière d'instruction publique est possible chez nous sans le recours à la contrainte:

2o. L'instruction obligatoire qui a fait faillite partout est sûrement un instrument de déchristianisation.

Le système scolaire qui, selon l'esprit de l'Acte de la Confédération, favorisera le plus la liberté familiale, l'autonomie municipale ainsi que la coopération de l'Eglise et de l'Etat, le système qui saura, en même temps, respecter les droits incontestables des minorités est sûrement le plus désirable.

Or, c'est justement celui que nous avons. Nous l'améliorerons 1o en fournissant aux parents un nombre toujours suffisant de bonnes écoles; 2o en formant, pour ces écoles, de bons maîtres et de bonnes maîtresses; 3o en conservant haut placée dans l'estime publique la modeste école primaire.

Jamais l'instruction obligatoire ne manquera pour nous un progrès dans l'instruction publique: l'expérience est faite et dure encore: Ontario depuis cinquante et un ans de ce régime n'atteint pas notre niveau; les Etats-Unis comptent quinze millions d'illettrés et un quart de l'armée américaine qui a fait la campagne d'Europe ne savait ni lire ni écrire; Ferdinand Buisson, qui n'avait pourtant pas intérêt à l'avouer, constate qu'après trente-neuf ans d'instruction obligatoire la fréquentation scolaire n'est nulle part plus mauvaise qu'en France.

En Belgique où le même régime prévaut depuis 1914 la loi discréditée n'est guère considérée que comme une recommandation.

Pourquoi nous lancerions-nous dans une expérience coûteuse ou plutôt désastreuse quand d'autres en ont déjà voulu faire les frais et tirer les conclusions?

Si notre système scolaire n'était pas le bon, pourrions-nous soutenir aussi avantageusement la comparaison avec les autres provinces soit dans le domaine scolaire, soit dans le domaine économique, soit encore dans le domaine moral? Et tant de personnages de marque se seraient-ils compromis de gaieté de coeur en nous déclarant que nous avons le moyen par excellence pour faire une race prospère, heureuse et durable?

Du reste, il n'y a qu'à étudier un peu l'histoire de l'instruction obligatoire, aussi bien sur le vieux continent que chez-nous, pour constater quel grand amour de la patrie et de la race pouvait animer ses promoteurs.

Jamais ils ne furent mieux caractérisés chez nous que le jour où un premier ministre qui savait à qui il parlait les appela des "dénigreurs de profession."

Ce qui doit guider un gouvernement dans l'élaboration des lois ce n'est pas le fait que tant de pays ont déjà adopté telle ou telle mesure proposée, mais ce sont les principes. Un homme politique se ravale au rang des vulgaires politiciens s'il n'a cure des principes dans la législation de sa province ou de son pays.

Et les principes interdisent au législateur de la province de Québec une mesure aussi odieuse que celle de l'instruction obligatoire.

Outre les conclusions que tire M. Magnan il y a aussi une impression extraordinairement vive qui se dégage de son livre: c'est celle d'une grande et légitime fierté de notre province, de ceux qui l'ont dotée de son système d'éducation, de tous ceux qui travaillent à le lui rendre meilleur encore et de tous les grands résultats qu'un excellent système mis en oeuvre par de vrais patriotes ne cesse de produire au pays de chez nous. On retient des faits: on retient des déclarations pour les savourer.

Ainsi l'inscription scolaire dans la province de Québec atteint 95 pour cent pour les enfants de 7 à 1 4ans.

La présence moyenne de la même catégorie atteint, dans les écoles de Montréal, 95 pour 100 et dans les écoles de Québec 100 pour 100.

Sur chaque groupe de cinq enfants au-dessus de dix ans, trois peuvent parler ou comprendre les deux langues. Sur mille enfants qui travaillent dans les usines, ateliers ou manufactures, à peine 2 pour 100 sont illétrés.

4,314 instituteurs et 14,190 institutrices enseignent dans nos 7,589 écoles à plus d'un demi-million d'élèves, soit une moyenne de 28 élèves de 5 à 18 ans par instituteur ou institutrice.

D'après les statistiques fédérales, Québec arrive second lieu parmi les neuf provinces pour la fréquentation des écoles élémentaires; elle est la première pour la fréquentation des écoles supérieures.

Et bien d'autres encore.

Tels sont les motifs de notre attachement à une organisation scolaire dont la sagesse a rarement mieux apparu; telles sont, entre autres, les causes de notre légitime fierté de race.

A celui de nos lecteurs qui voudrait les retrouver comme mise en gerbe, nous conseillons la lecture du dernier livre de M. Magnan.

(de la Semaine Religieuse)

V. G.

BRULURE DE LA POINTE DES POMMES DE TERRE

(Notes des fermes expérimentales)

Cette maladie se voit pour la première fois sur les plants de pommes de terre vers la fin de juillet, mais c'est entre la mi-août et la première semaine de septembre qu'elle exerce ses pires effets. Les feuilles présentent une brûlure sur les pointes et sur les marges, et plus tard tout le dessus de la plante se dessèche et elle meurt prématurément. Cet état se remarque surtout par une température chaude, sèche, venteuse et spécialement pendant les périodes de temps sec et ensoleillées qui suivent les pluies.

Les opinois varient beacoup en ce qui concerne la cause de cette maladie, et l'on a nommé plusieurs agents qui seraient responsables de cette brûlure des pointes est l'évaporation excessive de l'eau de la surface des feuilles dans les journées de chaleur extrême et de grand soleil, causant la mort de certaines cellules dans la feuille. D'autres autorités prétendent avoir demontré positivement que la cicadelle de la pomme de terre est la cause de la brûlure de la pointe, d'où le nom "brûlure de la cicadelle" qui s'applique également à cette maladie. Plus récemment des investigateurs ont associé, eux aussi, la cicadelle a cette maladie, mais ils prétendent qu'il ya un agent spécifique, normal ou étranger, qui est transmis par la cicadelle de la feuille, et qui est la cause directe de la brûlure des feuilles des pommes de terre. On le voit par le fait que l'on peut produire la brûlure de la pointe en inoculant des cicadelles macérées dans les feuilles des pommes de terre.

On a constaté que la bouillie bordelaise régulière est utile dans le contrôle de cette maladie. Ceux qui croient que la chaleur excessive et le soleil en sont les causes principales, disent que la couche de bouillie bordelaise dont la feuille est recouverte prévient une évaporation excessive. D'autres prétendent que cette bouillie détruit les cicadelles et qu'elle les empêche d'exercer leurs ravages.

Quoiqu'il en soit, il a été démontré que la bouillie bordelaise peut arrêter le développement de la brûlure, et ce n'est là qu'une nouvelle preuve de l'importance d'une puvérisation soigneuse et systématique des plants de pommes de terre.

TENDERS WANTED

Tenders will be received by the undersigned on behalf of the ST. BONIFACE SCHOOL BOARD for the following painting and repairs up to Tuesday the 11th day of July 1922 (at 8 o'clock p.m.):—

1o. Painting roof of KING GEORGE V SCHOOL.

2o. Painting or kalsomining walls of class rooms in old portion of Provencher School and washing one of the painted walls as a trial.

3o. Kalsomine all class rooms, Rest Room and Office in Tache School and also paint floor corridors one coat, filling all cracks with plaster before proceeding with work.

4o. Painting and repairing of fire-escapes at Tache and Provencher Schools.

For further particulars and specifications apply to:

J.-A. MARION,
Chairman of the School Board

N 4067 St. Boniface, Man.

Dated at St. Boniface, Manitoba, this 4th day of July 1922.

NOTES LOCALES

Les élections locales auront lieu le 18 juillet.

Ce matin à la cathédrale a eu lieu le service anniversaire de feu Mgr Langevin.

M. Angus Brabant, commissaire de la Baie d'Hudson est de retour d'u nvoyage a Edmonton.

Le 15 juillet fête nationale française sur le terrain du Collège de St-Boniface. Billet 50 sous. Le billet donne droit au banquet.

Les élèves du Collège de St-Boniface donneront "La Poudre aux yeux" comédie de Labiche, a Ste Anne, dimanche soir, 9 juillet 1922.

Pour les premiers six mois de l'année Saint-Boniface a enregistrée 286 baptêmes comparée avec les premiers six mois de l'année 1921, 249.

Melles Madeleine Mager, Jeanne Marcoux et Yvonne Charette ont été graduées a l'Académie St-Joseph de Saint-Boniface. Ont gagnées tous trois une médaille en or.

La semaine dernière avait lieu à l'église du Sacré-Coeur, Winnipeg, le mariage de Mlle Rita Chevrier a M. le Dr Jean Trudel tous deux de Winnipeg.

Le mariage a été l'un des plus beau. Après la messe il y a eu réception a la résidence de M. et Mme Horace Chevrier. Au dela de 300 personnes ont pris part au magnifique gouter. L'heureux couple est parti vers 3 heures de l'après-midi pour un voyage dans l'Est. Nos voeux les accompagnent.

BUREAUX DE SCRUTIN

Polling Division No. 1—Consisting of that portion bounded on the north by the city limits; on the west by the Red and Seine Rivers; on the south by the City Limits; and on the east by Plessis Road. Place of polling: House of A. Vaneslander, 378 Provencher Avenue, St. Boniface.

Polling Division No. 2—Consisting of that portion bounded on the north and west by the Red River; on the south by the lane between La Verandrye and Notre-Dame Avenues; and on the east by the Seine River. Place of polling: House of J. T. L'Evêque, 445 St. Joseph Street, St. Boniface.

Polling Division No. 3—Consisting of that portion bounded on the north by the lane between Notre Dame and La Verandrye Avenues; on the west by the Red River; on the south by Provencher Avenue; and on the east by the Seine River. Place of polling: George Leveque, 169 Notre Dame Avenue, St Boniface.

Polling Division No. 4—Consisting of that portion bounded on the north by Provencher Avenue; on the west by the Red River; on the south by the production westerly of Despins Street and Hamel Avenue; on the east by St. Jean Baptiste Street. Place of Polling: Gustave St. Germain, 479 Langevin Street, St. Boniface.

Polling Division No. 5—Consisting of that portion bounded on the north by Provencher Avenue; on the south by Hamel Avenue and Deschambault Street; on the west by St. Jean Baptiste Street; on the east by Seine River. Place of polling: Leon Roy, 15 Deschambault Street, St. Boniface.

Polling Division No. 6—Consisting of that portion bounded on the north by Despin, Aulneau, Hamel, Desmeurons and Deschambault Streets; on the south by Victoria, St. Jean Baptiste and Bertrand Streets; on the west by Tache Avenue; on the east by the Seine River. Place of polling: House of Eugene Sigouin, 402 Langevin Street, St. Boniface.

Polling Division No. 7—Comprising that portion bounded on the north by the westerly "production" of Despins Street, Tache Avenue and Victoria Street, on the south by Marion Avenue; on the west by the Red River; on the east by Langevin Street. Place of polling: Office of R. H. Metcalfe, Bank of Hamilton Building, Marion Avenue, Norwood Grove.

St. Boniface Polling Division No. 8—Consisting of that portion bounded on the north by Victoria, St. Jean Baptiste and Bertrand Streets; on the south by Marion Street; on the west by Langevin Street; on the east by the Seine River. Place of polling: House of Mrs Leitch, 276 Langevin.

Polling Division No. 9—Comprising that portion bounded on the north by Marion Street, on the south by Eugenie Street, on the west by Tache Avenue, on the east by Des Meurons Street. Place of polling: House of James Dott, 110 Horace Street, Norwood Grove.

Polling Division No. 10—Consisting of that portion bounded on the north by Martin Avenue; on the south by the Red River; on the west by the Red River; and on the east by Tache Avenue. Place of polling: Norwood "Skating Rink" Club House, Tache Avenue Norwood Grove.

Polling Division No. 11—Consisting of that portion bounded on the north by Eugenie Street; on the south by Oak Avenue and Dubuc Street; on the west by Tache Avenue; and on the east by Des Meurons Street. Place of polling: House of George Derby, 182 Eugenie Street, Norwood Grove.

Polling Division No. 12—Consisting of that portion bounded on the north by Marion Avenue; on the south by the city limits; on the west by Des Meurons Street; and on the east by the Seine River. Place of polling: House of Victor Poirier, 132 Des Meurons St., Norwood Grove.

Polling Division No. 13—Consisting of that portion bounded on the north by Oak Avenue and Dubuc Street; on the south by the Red River and city limits; on the west by Tache Avenue; on the east by Des Meurons Street. Place of polling: House of W. A. Leslie, 7 Kenny Street, Norwood Grove.

Polling Division No. 14—Comprising that portion of the Parish of St. Boniface, lying east of the Red River, except the City of St. Boniface, and Lots 64 to 71, both inclusive, also comprising Lots 37 to 40, both inclusive, of the Parish of St. Vital. Place of polling: D. J. Mooney's Drug Store, 381 St. Mary's Road.

Polling Division No. 15—Comprising Lots 41 to 62, both inclusive, of the Parish of St. Vital; east by Seine River; and west by Red River. Place of polling: H. Grandmont's Confectionery Store, End of St. Mary's Road Car Line.

Polling Division No. 16—Comprising that portion of the Municipality of Fort Garry, lying north of, and includnig Lot 132 of the Parish of St. Norbert, excepting those portions of Lots 1 to 15 inclusive St. Vital and Lots 122 to 124 inclusive, St. Norbert, lying east of the Pembina Highway. Place of polling: Jas. L. Mair's Grocery Store, Pembina Highway, Fort Garry.

Polling Division No. 17—Comprising those portions of Lots 1 to 15, inclusive, St. Vital and Lots 122 to 124 inclusive St. Norbert, lying east of Pembina Highway. Place of polling: Manitoba Agricultural College.

Polling Division No. 18—Comprising that portion of the Municipality of Fort Garry, lying south of and including Lot 121 of the Parish of St. Norbert, except those portions of Lots 86 to 70 inclusive, lying west of the C.N.R. Right of Way. Place of polling: House of Cyrille P. Leclair, Lot 82, St. Norbert, Pembina Highway.

Polling Division No. 19—Comprising those portions of Lots 86 to 70 inclusive, lying west of C. N.R. Right of Way. Place of polling: House of Sylvio Laporte, Lot 91, St. Norbert.

SOUMISSIONS

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec indication sur l'enveloppe: "Soumission pour nettoyage de puisards et regards d'égoûts" seront reçues jusqu'à 8 heures du du soir, lundi le 10 juillet, 1922, pour le nettoyage de tous les puisards et regards d'égoûts de la Ville.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par la banque ou billets de banque au montant de $50.00.

La plus basse ou aucune soumission ne sera nécessairement acceptée.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Ingénieur de la Ville, Hôtel de Ville, St. Boniface,

Par ordre,

Ernest GAGNON,
Greffier

St. Boniface, Man., 4 juillet 1922

Petites Annonces

50 SOUS PAR INSERTION

Il arrive fréquemment que des personnes de langue française ayant besoin de poêles électriques, mal informées, s'adressent à la grande ville, se figurant que notre cité ne peut lutter avec sa voisine. Or sachez bien

FONTAINE ET BOULANGER

sont agents pour St. Boniface des marques Moffat, McLary's, National, et Westinghouse. Si votre installation est faite, la connection ne vous coutera rien; ce qui n'est pas le cas avec nos concurrents anglais.

Nous nous mettons à l'entière disposition du public pour lui fournir les différents prix de ces marques de poêles qui, à l'heure actuelle représentent ce qui se fait de plus moderne en la matière.

Ecrivez ou téléphonez dès ce soir et demain, à l'heure que vous nous indiquerez nous serons heureux de vous fournir tous les renseignements nécessaires.

Il est bien entendu que nous vendons à termes tout comme l'anglais de l'autre côté du pont. N'achetez pas chez le voisin. Notre argent doit rester chez nous. C'est le seul moyen de contribuer au développement de notre ville.

FONTAINE & BOULANGER

53 Ave. Provencher—Ph. N1425-N1026

A VENDRE OU A LOUER

Propriété de feu Henri Chartrand, située à Bleauville, St. Boniface. S'adresser à

JOS. T. DUMOUCHEL
31-32 St. Boniface

A VENDRE 480 acres de terre avec improuvements. 240 acres en culture, 14 chevaux, 22 vaches; situé dans un district français. On prendra des propriétés de ville en échange.

S'adresser à

W. E. HALES,
915 Somerset Block
A. 1537 Winnipeg

AVIS

Toutes réclamations contre la succession Chartrand décédé, devront être faites au soussigné d'ici le 13 juillet 1922.

JOS. T. DUMOUCHEL
Exécuteur

St. Boniface, 13 Juin 1922.